



ÉLECTIONS CSE

QUEL INTÉRÊT D'AVOIR UN SYNDICAT ?

Au-delà du rôle des membres du CSE, le choix d'un syndicat est primordial.

Car OUI ! **Ce n'est pas le CSE** qui négocie les accords au sein de Bodet Campanaire, vos horaires et amplitude de travail, qui participe aux négociations salariales... **Tout cela est le rôle du syndicat.**

De plus certains avantages ou primes ne sont mis en place que lorsqu'un syndicat est présent dans l'entreprise.

Par exemple, l'article L3346-1 du Code du Travail peut prévoir la mise en place d'une prime uniquement si l'entreprise est pourvu d'un Délégué Syndical.

Article L3346-1

VERSION EN VIGUEUR DEPUIS LE 01 DÉCEMBRE 2023

Modifié par LOI n°2023-1107 du 29 novembre 2023 - art. 8 (V)

I.-Lorsqu'une entreprise qui est tenue de mettre en place un régime de participation en application des articles [L. 3322-1](#) à [L. 3322-5](#) **et qui dispose d'un ou de plusieurs délégués syndicaux** a ouvert une négociation pour mettre en œuvre un dispositif d'intéressement ou de participation, cette négociation porte également sur la définition d'une augmentation exceptionnelle de son bénéfice défini au 1° de l'article [L. 3324-1](#) et sur les modalités de partage de la valeur avec les salariés qui en découlent.

POURQUOI CHOISIR SUD ?

POUR UNE VRAIE NÉGOCIATION DES NAO

Le syndicat SUD (Solidaires Unitaires Démocratiques) est implanté depuis 10 ans le groupe Bodet. Ainsi les élus SUD partagent une connaissance de l'historique de l'entreprise. Lors des NAO, il ne sera pas question de nous dire "Campanaire est en déficit" puisque nous connaissons les résultats du groupe.

POUR UN CSE RÉACTIF ET FORMÉ

Les élus SUD disposent de 12 jours de formation par an pris en charge par le syndicat. Alors que des élus non syndiqués ont souvent recours à des formations payantes en utilisant le budget du CSE.

SUD dispose également d'une assistance juridique, ainsi que des défenseurs syndicaux qui peuvent plaider n'importe quel dossier aux Prud'Hommes.

POUR VOS 3 RTT MANQUANTS

Vos collègues vous en ont peut-être déjà parlé, mais le groupe Bodet s'est trompé dans le calcul des RTT depuis plus de 20 ans. **Nous avons chaque année 14 RTT, alors que nous devrions en avoir 17 !**

Juste après les élections de Bodet Campanaire, il va falloir négocier avec la direction pour récupérer les RTT que l'on vous doit, et mettre en place un nouvel accord d'aménagement du temps de travail avec plus de RTT.

L'ENJEU EST TROP IMPORTANT POUR ÊTRE NÉGOCIÉ SANS CONNAISSANCES...

